

dont la grande majorité sont Indiens, détiennent des permis d'exploitation de concessions de piégeage immatriculées. Chaque trappeur est inscrit aux bureaux de la province comme unique détenteur de permis pour telle zone de piégeage déterminée. Ainsi, la concurrence a été à peu près éliminée dans presque toutes les régions sauf les régions essentiellement agricoles de la province, et le ministère est en mesure de fixer des contingents afin de restreindre la capture des espèces moins nombreuses quand elles deviennent rares. Les espèces comme le castor, la martre, le pékan et le lynx, plutôt rares dans la province il y a quelques années, se sont multipliées au point que les prises annuelles sont maintenant meilleures que depuis bien des années.

Manitoba.—Les ressources en fourrures du Manitoba constituent l'un des principaux domaines mis en valeur par le gouvernement. Les fourrures d'animaux sauvages levées en 1952-1953 avaient une valeur totale de \$2,116,157 et les droits versés à la province s'élevaient à \$149,689. La valeur de la prise était de 16 p. 100 inférieure à celle de 1951-1952.

Deux principaux projets de conservation ont assuré la reconstitution des populations d'animaux à fourrure sauvages. La province a mis en valeur d'anciens marécages et les a transformés en blocs de repeuplement où le piégeage du rat musqué se pratique en vertu de permis spéciaux. Depuis 1940, un total de 2,378,684 rats musqués d'une valeur brute de \$5,002,166 ont été capturés dans cinq de ces blocs d'une superficie globale de 2,013,440 acres.

La seconde initiative très importante, pour ce qui est de la conservation des animaux à fourrure, fut l'institution de concessions de piégeage immatriculées partout dans le nord de la province. La production de castors, dans cette région, s'est accrue depuis une période de fermeture obligatoire terminée en 1944, pour atteindre, en 1951-1952 le chiffre sans précédent de 22,850 castors d'une valeur estimative de \$359,560. L'enregistrement des concessions et zones de piégeage se poursuit régulièrement et s'étend maintenant aux régions du sud de la province.

La production totale de fourrures d'animaux sauvages a diminué légèrement au cours de la saison 1952-1953, par suite de la baisse des prix et de la demande sur le marché. Le Manitoba a cependant produit 24,197 peaux de castors, 27,611 de visons et 578,885 de rats musqués durant l'année. On y a levé également 241,067 peaux d'écureuils, 105,831 de belettes, 5,318 de lapins des prairies, 3,282 de renards argentés, bleus, croisés, blancs et roux, 1,571 de loutres et une quantité moindre de peaux de coyotes, de loups, de mouffettes, de pékans, de martres, d'ours et de lynx.

L'élevage des animaux à fourrure est aussi une industrie de première importance dans la province, ayant rapporté \$2,099,470 pour l'année terminée le 31 décembre 1952. Un total de 496 fermes à fourrure détiennent un permis à l'heure actuelle.

Saskatchewan.—L'industrie des fourrures d'animaux sauvages en Saskatchewan a traversé une période de rapide réorganisation au cours des dix dernières années. La province a inauguré le régime du trappeur unique par zone, assurant ainsi la sécurité des trappeurs dans leurs concessions de piégeage.

A cause de pratiques irrégulières et du manque d'administration, le castor avait presque disparu en Saskatchewan en 1944, et l'industrie du piégeage en général était en voie de disparaître. Un comité fut désigné par le gouvernement